

Lausanne, le 7 octobre 2016

Consultation – EMPL modifiant la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC) et Rapport du CE au GC sur la motion Jacques Haldy et consorts « pour permettre la vente par les communes des biens abandonnés par un locataire expulsé » (15_MOT_063)

Mesdames les Présidentes,
Madame la Secrétaire générale, Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons l'avantage de vous adresser en annexe, pour consultation, l'exposé des motifs et projet de loi modifiant la Loi sur les communes (LC).

Cet EMPL est une réponse à la motion de Monsieur le Député Jacques Haldy et consorts « pour permettre la vente par les communes des biens abandonnés par un locataire expulsé » (15_MOT_063).

En effet, il est nécessaire de créer une base légale pour éviter que les communes engagent leur responsabilité ou conservent de façon illimitée des biens meubles d'un locataire expulsé.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de vos déterminations d'ici le 15 novembre 2016.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous présentons, Mesdames les Présidentes, Madame la Secrétaire générale, Monsieur le Secrétaire général, nos meilleures salutations.

La Cheffe de service



Corinne Martin

Annexe :

- EMPL